



INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Communication éditée par le Service d'appui aux territoires ruraux
Direction départementale des Territoires de l'Indre

Année
2022

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Cité administrative
Bd George Sand
CS 60616
36020 CHÂTEAUROUX Cedex

Pour nous joindre

Accueil DDT : 02 54 53 20 36

Courriel du service : ddt-satr@indre.gouv.fr

Lettre d'information à retrouver
sur le site internet de la [Préfecture de l'Indre](http://www.prefecture-de-lindre.fr).

Vigilance et prévention du risque incendie lors des travaux agricoles pour la période du jeudi 16 juin à dimanche 19 juin

ALERTE

Compte tenu des conditions météorologiques prévues pour la période du jeudi 16 juin au dimanche 19 juin, avec des pics de chaleurs pouvant atteindre les 40°C, la présence de vent localement, il est demandé de prendre **impérativement toutes les mesures de prévention et de protection nécessaire lors de la réalisation des travaux agricoles sur cette période.**

Ces mesures de protection et de prévention consistent :

- au maintien d'une vigilance particulière aux heures les plus chaudes de la journée (13h -20h) et dans les parcelles situées en bordure de route, d'habitation, de bois et de lieux sensibles à un départ de feu
- à la présence d'un extincteur (6-9 kg dans les cabines), et/ou d'un pulvérisateur à dos ou d'une réserve d'eau dans un bidon d'environ 20 litres
- pour les secteurs sensibles (proximité d'habitation, de bois), prévoir une tonne à eau (ou à lisier) stationnée sur place pour permettre de réagir rapidement en cas de départ de feu
- de disposer notamment d'un engin de déchaumage à proximité immédiate pour intervenir au plus vite le cas échéant
- de réaliser dès le début de chantier des bandes coupe-feu de 4 à 5 m de largeur de machines
- de régler plus haut la coupe de la machine pour éviter les frictions avec des cailloux pouvant générer des étincelles

Plusieurs départs de feux de moisson sont d'ores et déjà signalés par les services du SDIS. Ces derniers ont pu être maîtrisés rapidement grâce à leur réactivité et leur fort engagement, ainsi que par les mesures de prévention mises en place par les agriculteurs.

Il appartient donc à chacun de prendre les diligences nécessaires pour se protéger, protéger ses cultures et celles de ses voisins.



PRÉFET DE L'INDRE